

FACE AUX IMPACTS DES SOUTIENS DES ACE AUX ENERGIES FOSSILES EN AFRIQUE :

■ Nous recommandons :

■ Aux gouvernements africains de :



1. Respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et des ODD ;
2. Arrêter tout projet d'ouverture ou de développement de projets liés aux combustibles fossiles ou de grandes centrales hydroélectriques, et promouvoir des investissements dans des projets d'énergies renouvelables (EnR) en faveur de l'ODD 7.
3. Fournir un cadre politique pour une transition énergétique juste, donnant la priorité aux investissements dans les EnR ; qui favorisent la participation et la propriété locales des initiatives ;
4. S'assurer que les initiatives d'EnR soient centrées sur les personnes et favorisent un système énergétique démocratisé en faveur de l'accès à l'énergie pour tous.
5. Travailler avec les organismes régionaux pour mettre en place un mécanisme de transparence, de suivi et de conformité pour surveiller les investissements dans le secteur de l'énergie ;
6. Veiller à ce que les flux financiers internationaux, comme ceux soutenus par les ACE, soutiennent une transition énergétique juste au lieu de renforcer la dépendance aux combustibles fossiles.
7. Vérifier le rapport qualité-prix dans toutes les négociations et accords relatifs aux contrats d'EnR, afin que ceux-ci soient dans l'intérêt à la fois des États et des communautés riveraines ;
8. S'assurer que les communautés susceptibles d'être affectées par le développement des EnR soient assurées d'une participation égale et complète des parties prenantes à toutes les étapes.

FACE AUX IMPACTS DES SOUTIENS DES ACE AUX ENERGIES FOSSILES EN AFRIQUE :

Nous recommandons :

Aux gouvernements des ACE soutenus par des fonds publics de :

- 1.** Exclure le soutien des ACE aux combustibles fossiles, aux installations associées et aux grandes centrales hydroélectriques, et aligner les politiques de commerce extérieur sur l'objectif 1,5C de l'Accord de Paris et ceux des ODD ;
- 2.** Arrêtez tout soutien des ACE qui profite aux multinationales au détriment des populations locales, en provoquant des violations des droits de l'homme et des peuples autochtones et de leurs valeurs culturelles, des déplacements, des pertes de revenus, des problèmes de santé, la dégradation de l'environnement et la violence ;
- 3.** Intégrer l'égalité des sexes et les préoccupations, besoins et droits spécifiques des groupes vulnérables dans tous les projets. Les communautés doivent être en mesure d'exercer leur droit à un consentement préalable, libre et éclairé pour tout projet dans lequel les ACE sont impliquées ;
- 4.** Adhérer aux normes de transparence les plus élevées. Fournir des données relatives aux projets soutenus par les ACE sur leurs sites web. Publier des annonces détaillées des projets (soumis pour examen) au moment de la réception de la demande.
Les informations incluent : le type d'énergie, la valeur de l'assurance, le propriétaire du projet et une description détaillée du projet. Publier des rapports détaillés de diligence raisonnable de la RSE et des plans de suivi. S'assurer que les audits environnementaux et sociaux sont entrepris, conformément à la législation et aux meilleures pratiques.
- 5.** Lorsqu'ils soutiennent des projets d'énergie renouvelable (EnR), les ACE doivent appliquer une approche de transition juste, en adoptant les valeurs clés suivantes : respect des droits de l'homme et de principes de non-nuisance, promouvoir un développement équitable, d'EnR, inclusif et dirigé par la communauté, résilient avec une perspective intersectionnelle et de genre ;
- 6.** Analyser et rédiger une vision cohérente sur si et comment les ACE pourraient soutenir une telle transition énergétique juste en s'éloignant du soutien aux énergies fossiles, en augmentant le soutien aux projets qui favorisent l'efficacité énergétique.



FACE AUX IMPACTS DES SOUTIENS DES ACE AUX ENERGIES FOSSILES EN AFRIQUE :

Nous recommandons :

Aux organismes régionaux africains :

- Que les organismes de niveau régional, tels que l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté d'Afrique de l'Est et le COMESA, doivent renforcer leur collaboration avec les gouvernements et les associations pour faire en sorte que le soutien des ACE en Afrique soit aligné sur les législations nationales, les ODD et l'Accord de Paris ;
- De travailler avec les gouvernements africains et les réseaux africains pour mettre en place des mécanismes appropriés de transparence, de suivi et de conformité pour surveiller, de manière critique, les investissements dans le fossile ;
- De s'engager auprès des organismes internationaux pertinents (comme l'OCDE et l'UE) afin de les contraindre, directement et ouvertement, à mettre fin à toutes les formes de soutien des ACE aux produits polluants.
- Obliger les organismes internationaux pertinents à mettre fin à toutes les formes de soutien des ACE aux projets d'énergie sale dans les pays africains et à soutenir une transition rapide vers des alternatives renouvelables et alternatives de transition énergétique.

